



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Code de l'Environnement, Livre 1er, Titre VIII

Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017

Demande d'autorisation d'exploitation d'une plateforme de traitement et de valorisation des sols par la SAS « BIOGENIE EUROPE » à LANNEMEZAN

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique **du 19 mars 2018 à partir de 9 h 00 au 20 avril 2018 inclus jusqu'à 17 h 30** sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS « BIOGENIE Europe » pour l'exploitation d'une plateforme de traitement et de valorisation des sols, sur la commune de Lannemezan (65300), au 999 route des usines (D17), sur les parcelles cadastrales n° 1324, 1325 et 1327 section G. A l'issue de cette enquête publique, la Préfète prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions conformément aux articles R.181-39 et suivants du code de l'environnement ou une décision de refus motivée.

Les communes concernées par cette enquête sont Lannemezan, Avezac-Prat-Lahitte, La-Barthe-de-Neste, Capvern, Escala, Tilhouse, Campistrous, Lagrange, Izaux, Montousse.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Hervé MONTACLAI, Directeur Général de la SAS « BIOGENIE Europe » - Tél. : 01.64.56.78.00 - courriel : hmontclair@biogenie-env.com - Ecosite de Vert Le Grand - Chemin de Braseux - BP 69 - 91540 ECHARCON.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale à la mairie de Lannemezan, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra également consulter le dossier et le télécharger sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ») ainsi que sur le site de BIOGENIE Europe à l'adresse suivante <http://biogenie-europe.fr/lannemezan/DocumentsDDAE.zip>, à compter du 19 mars et jusqu'au 20 avril 2018 inclus. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, 4 avenue Jacques-Soubielle, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9) dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, à la mairie de Lannemezan, à partir de la date d'ouverture et avant la clôture de l'enquête, à l'attention de M. Didier JARROT, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau. Les observations transmises par courriel devront être adressées à pref-biogenie-lannemezan@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie et sur la boîte fonctionnelle seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours »).

Les courriers, courriels et documents déposés en mairie seront recevables du 19 mars 2018, à partir de 9 heures jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit le vendredi 20 avril 2018 à 17 h 30. Les observations émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la **mairie de LANNEMEZAN**, aux jours et heures indiqués ci-après :

- le **lundi 19 mars 2018 de 9 heures à 12 heures**,
- le **jeudi 5 avril 2018 de 9 heures à 12 heures**,
- le **vendredi 20 avril 2018 de 14 h 30 à 17 h 30 ;**

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées. Toute personne pourra en demander communication à ses frais, à la Préfecture, à l'adresse précitée, et en prendre connaissance, pendant un an, en mairie de Rabastens-de-Bigorre et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

Tarbes, le 21 février 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Marc ZARROUATI